



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel donne pouvoir à David GAUDIN, Marie-Pierre RIGAUD donne pouvoir à DUPUY-CHANET Marie-Laure

ABSENTS : AUGEREAU Line, GRIMAULT Jean-Louis, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rodolphe DRANO

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-60 DU 04-11

LIMITE D'AGGLOMERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les panneaux d'entrée et de sortie de bourg Route du Porage ont été déplacés. Pour cela, il convient de modifier l'arrêté fixant les limites d'agglomération de la commune.

Les lignes à modifier sont PR de la RD52 route du Porage, remplacer les PR 23+787 (entrée et sortie) par le PR 23+833.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces nouvelles limites d'agglomération.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces nouvelles limites d'agglomération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

**Secrétaire de Séance
Rodolphe DRANO**

Etriché, le 5 novembre 2024

**Le Maire
David LAGLEYZE**

